



Collecte et traitement des déchets ménagers

REOMI

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Grilles tarifaires

POUR LES PROS

La REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) finance l'ensemble des services de gestion des déchets, à savoir la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la gestion des déchèteries, le tri, la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés ainsi que les frais administratifs liés. Elle s'applique à tous les usagers du service : particuliers, professionnels, collectivités, administrations...

Applicable au 1^{er} janvier 2024 • Délibération n°2023-12

Composition de la redevance

Part fixe se décomposant en deux parties :

- **sous-part fixe**, permettant de couvrir le financement des charges du service, indépendante des quantités d'ordures ménagères collectées et traitées, soit 109 €.
- **sous-part variable**, suivant le volume du contenant, calculée sur le coût de traitement des ordures ménagères, soit 0.033 € le litre.

Part variable correspondant à l'utilisation du service au-delà de celui compris dans la part fixe.

Informations

service collecte

☎ 02 51 26 97 07

✉ environnement@payssaintgilles.fr



**PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE**
AGGLOMÉRATION

Redevable gros producteur disposant de plusieurs bacs roulants



Sous-part fixe	Conteneur	Sous-part volume bac installé	Montant facturé
109 €	120	3.96 €	109 € + levées réellement effectuées suivant volume des bacs
	180	5.94 €	
	240	7.92 €	
	340	11.22 €	
	660	21.78 €	
	750	24.75 €	

Redevable gros producteur disposant d'un accès aux Points d'Apport Volontaire

Sous-part fixe	Badge	Coût d'une ouverture	Montant facturé
109 €	Dépôt sac de 110l	3.63€	109 € + levées réellement effectuées suivant volume des bacs

Tarifs spécifiques à certaines collectes réservées aux gros producteurs de déchets

- Forfait annuel collecte carton : 840 €,
- Levée d'un bac 240 litres de FFOM : 4 €,
- Levée d'un bac 120 litres de FFOM : 2 €,
- Levée d'un bac 90 litres de FFOM : 1,5 €.

Tarifs divers

- Forfait détérioration serrure bac à clé : 29 €.
- Location de bac individuel pour fêtes exceptionnelles. Tarif au litre installé : 0.033 €.
- Pénalité en cas de perte, de casse du badge ou absence de remise lors du départ du logement / cessation d'activité : 10 €

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
Centre Technique Intercommunal
ZAE du Soleil Levant – CS 63 669 – Givrand – 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex
Tél. 02 51 55 55 55 – Fax. 02 51 54 24 46